

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux -AMMC- a visé, en date du 06 juillet 2022 et sous la référence N° VI/EM/019/2022, le prospectus relatif à l'émission obligatoire subordonnée du Crédit Agricole du Maroc (CAM) pour un montant de 1.200.000.000 MAD.

Le prospectus visé par l'AMMC est composé :

- Du document de référence du CAM relatif à l'exercice 2021 et au premier trimestre 2022, enregistré par l'AMMC le 24 juin 2022 sous la référence N° EN/EM/011/2022;
- De la note d'opération relative à l'émission obligatoire subordonnée du Crédit Agricole du Maroc (CAM).

Le prospectus visé sera remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande.

Il est disponible, à tout moment, dans les lieux suivants :

- Siège social du Crédit Agricole du Maroc : Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat (05.37.21.71.88) ;
- Au siège de Capital Trust Finance et Capital Trust Securities: 50, Bd. Rachidi – Casablanca (05.22.46.63.50) ;
- Au siège de Valoris Corporate Finance et de Valoris Securities: 355, Route d'El Jadida – Casablanca (05.22.23.97.60) ;
- Sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma) ;
- Sur le site du CAM (www.creditagricole.ma).

Un extrait de ce prospectus est disponible sur le site du CAM:

<https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications>

Par ailleurs, des résumés du prospectus en langue arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site du Crédit Agricole du Maroc:

<https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications>